

## Loi sur le fonds Horizon

### **Le Réseau FUTURE salue le fonds Horizon**

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) veut créer un fonds Horizon afin de garantir les moyens alloués à la participation suisse au Paquet Horizon 2021-2027 pour l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Le Réseau FUTURE salue expressément cette intention.

La présente prise de position synthétise les avis des organisations partenaires du Réseau FUTURE sur la *Loi fédérale sur le fonds pour l'encouragement de la coopération internationale et de l'excellence en matière de recherche et d'innovation* (Loi sur le fonds Horizon). Il présente également les principaux points qui, selon elles, doivent encore être clarifiés.

### **Le maintien de la pleine association est l'objectif principal**

La non-association de la Suisse au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe» porte préjudice à la Suisse de la recherche et de l'innovation ainsi qu'aux hautes écoles à plusieurs niveaux. Elle implique une perte considérable en termes de projets, de réseaux et de réputation. Les mesures compensatoires de la Confédération ne peuvent atténuer ces inconvénients que partiellement. Le Réseau FUTURE salue donc le maintien de l'objectif principal de pleine association à «Horizon Europe». Une association est judicieuse à tout moment de la période du programme, même tardivement, afin de rétablir les connexions internationales de la place FRI suisse.

### **Le fonds Horizon est évalué positivement**

Les hautes écoles suisses et les institutions d'encouragement de la recherche et de l'innovation s'accordent à dire que, face à la non-association, un cadre de financement et d'encouragement cohérent et transparent est nécessaire pour garantir la confiance dans la place de recherche et d'innovation, ainsi que son attractivité et sa pérennité. Elles estiment que le fonds Horizon proposé a le potentiel de créer un tel cadre à court et à moyen terme.

### **Recommandations des organisations concernées**

Lors de l'élaboration de la Loi sur le fonds Horizon, le Réseau FUTURE estime qu'il faut tenir compte des éléments suivants :

- Le fonds Horizon ne doit pas entrer en concurrence avec d'autres moyens financiers prévus dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation, notamment dans le cadre du prochain Message FRI 2025-2028. Ces crédits doivent être considérés indépendamment les uns des autres.

- Lors de l'élaboration des mesures d'encouragement, les institutions FRI doivent être consultées en amont et être étroitement associées. (Art. 4, Abs. 3)
- La loi ne doit pas créer de nouvelles structures parallèles coûteuses pour l'évaluation des demandes d'encouragement („groupes d'experts internationaux“, p. 12 du rapport explicatif). Le Fonds national et Innosuisse disposent d'organes d'évaluation et d'encouragement internationaux établis et largement reconnus. Ces derniers peuvent être mis en place.
- La durée de vie du fonds devrait être prolongée pour assurer un engagement judicieux des moyens financiers au-delà de 2027. Cela tiendrait compte de la nature du financement des projets qui démarre toujours avec plusieurs mois de décalage par rapport à l'appel d'offres.
- Les hautes écoles émettent des réserves quant à la nouvelle disposition de la LERI selon laquelle les institutions bénéficiaires doivent fournir des prestations propres (p. 11 du rapport explicatif). Elles suggèrent en outre que les frais indirects (overhead) soient fixés à 25%, comme c'est l'usage pour les projets dans le contexte d'Horizon Europe.

Pour de plus amples informations et les évaluations plus détaillées des organisations respectives, nous vous renvoyons à leurs prises de position dans le cadre de la consultation sur la Loi sur le fonds Horizon.

Le Réseau FUTURE est une communauté d'intérêts regroupant des partenaires venant des hautes écoles, de la science, de l'innovation et de la politique. Il entretient un dialogue constant entre la science et la politique afin de créer, en Suisse, les meilleures conditions-cadres pour la formation, la recherche et l'innovation.

Le réseau est soutenu par les cinq organisations suivantes:

- la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities)
- le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF)
- le Fonds national suisse (FNS)
- les Académies suisses des sciences
- l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)

Les organisations partenaires du Réseau FUTURE s'expriment d'une seule voix.